

*Initiatives ministérielles*

qui s'acquittent de leurs tâches, qui servent les repas, nettoient, donnent les soins personnels, et dispensent amour et attention aux vétérans qui y sont hospitalisés— et que la poursuite de la grève nous coûte des millions de dollars par jour. Les travailleurs suppléants distribuent des repas spéciaux et touchent une rémunération supplémentaire. Or le gouvernement se sert des paroles de ces suppléants qui affirment que la situation se détériore à l'hôpital, et les déforme, ce qui semble être une spécialité du gouvernement à l'égard des personnes âgées également, en venant nous dire que c'est pour cette raison que nous avons besoin d'une loi ordonnant le retour au travail. Ce n'est pas ce que disent ces travailleurs suppléants. Ils sont indignés de voir qu'on se serve ainsi de leurs paroles.

J'ai dit que cette disposition démontrait l'arrogance du gouvernement et son intention d'utiliser son pouvoir au lieu de bien gérer et d'employer de bonnes techniques de négociations avec les syndicats afin d'en arriver à un règlement mutuellement satisfaisant pour que les gens retournent au travail dans la dignité, fiers de leur travail et convaincus que le gouvernement apprécie ce qu'ils font. Cette disposition fausse les négociations et le processus de conciliation en leur défaveur.

Je rappelle à la Chambre que les résultats de la conciliation lieront les parties. Ces gens devront en accepter les conclusions, quelles qu'elles soient. Voilà ce que le gouvernement leur impose. Il fausse le jeu contre eux en ne suivant pas la procédure normale selon laquelle chaque partie à une négociation nomme son représentant et ensuite ceux-ci s'entendent sur le choix du président. Il nomme, au contraire, deux des trois membres du bureau de conciliation. Quelle chance l'autre côté a-t-il quand le gouvernement dit, avec tout son pouvoir: «Nous avons la majorité au bureau avant même qu'il ne commence ses travaux.» Ils sont particulièrement inquiets parce que le gouvernement a choisi de nommer un nouveau président pour régler par la conciliation la convention des travailleurs des services hospitaliers. Ce n'est pas la personne qui, en octobre, a écouté les arguments des deux parties et qui leur était acceptable, qui connaît les problèmes, la situation et l'état des négociations et qui pourrait procéder assez rapidement pour en arriver à un règlement. C'est une nouvelle personne qui ne connaît pas la situa-

tion et qui n'a pas été acceptée préalablement par les deux parties.

Peut-on s'étonner que les travailleurs des services hospitaliers pensent que le gouvernement nomme délibérément un président déjà favorable à sa position ou qui le sera probablement?

Le gouvernement pourrait facilement accepter cet amendement et mettre en place un processus qui est juste. Il pourrait donner un peu d'espoir à ces gens qu'on force à retourner au travail parce que le gouvernement n'a pas fait son devoir en tant qu'employeur, c'est-à-dire qu'il n'a pas réussi à en arriver à une entente avec eux. Ces derniers pourraient ainsi retourner au travail avec un certain optimisme, en pensant qu'il y a des chances que le conflit soit réglé d'une manière équitable. Cependant, le gouvernement ne voulant pas jouer franc jeu avec eux, ils vont retourner au travail amers, défaits et convaincus que leur employeur n'a aucune idée de ce que vaut leur travail. Les malades le savent, eux, et je crois que c'est ce qui a aidé ces travailleurs à traverser cette période difficile.

Les anciens combattants qui sont dans ces hôpitaux et le personnel des Forces armées qui s'en occupent appuient les travailleurs en grève. Les bénévoles ont publié un communiqué hier pour exprimer leur appui à l'égard de ces travailleurs et pour demander au gouvernement d'être juste avec eux. La Commission des droits de la personne les appuie aussi. Elle a dit: «Oui, depuis 1981, ces gens travaillent pour un salaire de beaucoup inférieur à ce qu'ils méritent et, à cause de l'inaction du gouvernement, cette situation existe toujours.»

Qu'on ne me parle pas d'équité salariale, de salaire égal pour des fonctions équivalentes, du respect du travail des femmes autant que celui des hommes, du respect du travail des gens à tous les niveaux. Le gouvernement a la possibilité de mettre en place un processus raisonnablement juste, même dans le contexte de cette mesure législative. Si les ministériels votent contre cette motion, que le gouvernement ne vienne plus dire de belles paroles à la Chambre parce que personne ne le croira.

J'exhorte les ministériels à reconnaître que c'est un amendement juste, qu'il donne aux bureaux de conciliation une chance raisonnable de réussir dans la tâche difficile qui les attend et qu'il donne aux travailleurs la chance de retourner au travail dans un assez bon état